



## MAIRIE D'ABBECOURT

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 ABBECOURT

09 62 60 44 03

abbecourt.commune@orange.fr



## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept le quinze novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTHEAUME Jean-Jacques, Maire.

**Etaient présents** : MM. ANTHEAUME Jean-Jacques, LE GAL Michel, DESLIENS Michel, EVAIN Mireille, ALEIXO Guylène, AVONTURE Jacky, BONTEMPS Christophe, BOUFFLERS Philippe, DESLIENS Pierre, GOSSART Brigitte, RENARD Brigitte, ROBERT Chantal, THOMAS Ginette, WANEQUE Jean-Pierre

*Date de convocation : 07/11/2017*

*Date d'affichage : 07/11/2017*

*Secrétaire de séance : M. Michel LE GAL*

Le maire ouvre la séance *et propose de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.*

### **Assainissement**

Dans le cadre de la reprise de la compétence assainissement par la communauté de communes, il y a lieu de clôturer les comptes du budget assainissement et de les intégrer dans le budget communal.

#### **1- Vote du compte administratif et du compte de gestion du budget assainissement**

Après présentation par le maire, le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion arrêtés au 19 juin 2017 pour les montants suivants.

Déficit de fonctionnement : 97 363,78 €

Déficit d'investissement : 26 190,14 €

#### **2- Clôture du service assainissement**

Le conseil décide la clôture du budget assainissement et donne autorisation au comptable pour procéder à l'intégration de la comptabilité du budget assainissement dans le budget communal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3- Décision modificative pour intégrer les résultats de l'assainissement**

Investissement

Inscription de 26 190,14 € au 001 (dépenses) et au 1068 (recettes)

Fonctionnement

Inscription de 97 363,78 € au 002 (dépenses) et au 7788 (recettes).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **4- Mise à disposition des biens**

La commune met à disposition les biens de l'assainissement à la communauté de communes Thelloise et autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **5- Transfert des résultats**

Le conseil constate le transfert des résultats cumulés du service assainissement à la Thelloise.

Déficit d'investissement : 26 190,14 €

Déficit de fonctionnement : 97 363,78 €

**TOTAL 123 553,92 €**

Reste à recouvrer : 9 892,19 € dont 9 510,00 € à annuler soit : 382,19 €.

Total : 123 553,92 + 382,19 = 123 936,11 € qui devront être reversés par la Thelloise à la commune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **6- Décision modificative**

Transfert de 9 510 € du 657363 vers le 673.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **7- Questions diverses**

7.1 Le conseil décide à l'unanimité que le montant de la location de la Maison du village pour les associations est de 168,00 € (prix du nettoyage)

7.2 Le conseil autorise à l'unanimité le reversement du fonds d'amorçage au SIVOSAS d'un montant de 2 716,67 €.

7.3 Le conseil décide à l'unanimité l'achat de mobilier pour la mairie d'un montant prévisionnel de 13 000,00 € et l'aménagement de placards dans la mairie pour 9 432,00 € soit un total de 22 432,00 €.

#### 7.4 Décisions modificatives

Transfert de 217 € du 61522 vers le 65548

Transfert de 280 € du 61522 vers le 6611

Transfert de 22 432 € du 657363 vers le 023

Transfert de 22 432 € du 021 vers le 21784

Transfert de 33 565€ du 2315-38 vers le 204512-38

La séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Michel LE GAL

Jean Jacques ANTHÉAUME.